AVIS PUBLIC

Saint-Léonard
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-261

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 mars 2007, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté un premier projet de règlement numéro 1886-261 intitulé : *« Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à : a) créer la nouvelle zone Habitation H04-31 à même une partie de la zone Commerce C04-29; b) modifier les usages autorisés et les normes d'implantation dans la zone Commerce C04-29 ».*

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce premier projet de règlement, **le jeudi 22 mars 2007, à 17 h, au bureau Accès Saint-Léonard situé au 8400, boulevard Lacordaire,** en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le premier projet de règlement vise la zone Commerce C04-29.

Le plan ci-contre illustre la zone visée et ses zones contiguës.

Ce premier projet de règlement et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

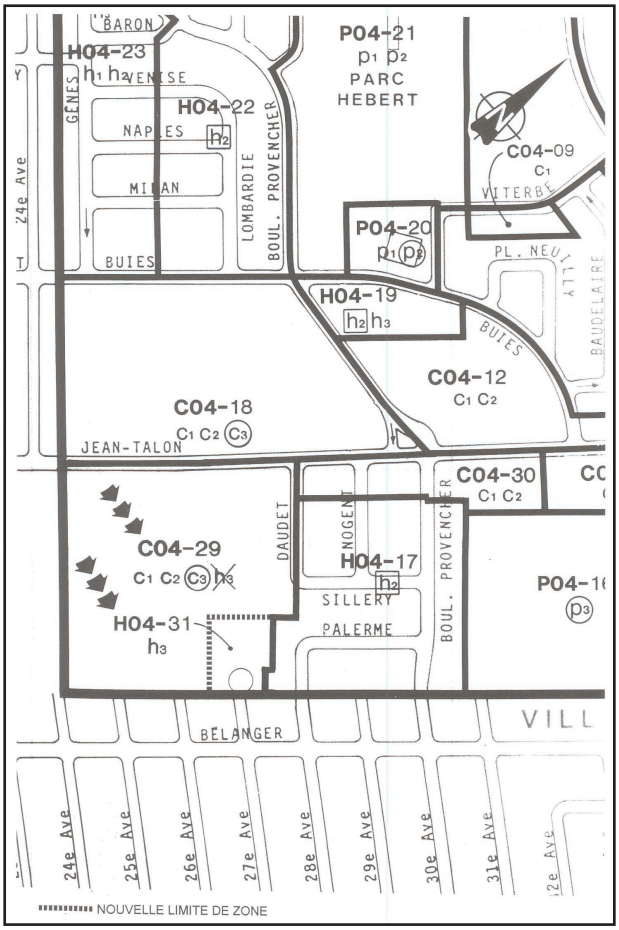

Donné à Montréal,
arrondissement de Saint-Léonard,
ce 14e jour du mois de mars 2007.

LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT,
Me DANIELLE RUEST